

Fiche de l'harmonisation **PRÉLIMINAIRE** des travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC) 2025-2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite harmoniser les secteurs de travaux sylvicoles non commerciaux 2024-2025 présentés ci-dessous.

Notez que lorsqu'un secteur a fait l'objet d'une harmonisation pour les travaux de récolte commerciale, les mesures d'harmonisation convenues sont transférées aux travaux sylvicoles non commerciaux, lorsqu'applicable. La récolte forestière de certains secteurs où des TSNC sont planifiés a eu lieu avant 2013. Dans ce cas, il n'existe donc pas de mesure d'harmonisation transférable.

PRÉPARATION DE TERRAIN

Consiste à préparer le sol pour l'établissement de régénération naturelle ou artificielle (reboisement), soit par :

- Le **déblaiement** : entasser les résidus de coupe en andains ou en tas dans le but de faciliter la plantation, de rendre possible le scarifiage ou de faciliter les traitements d'éducation.
- Le **scarifiage** : consiste à perturber la couche d'humus et la basse végétation concurrente afin d'ameublir le sol minéral et de le mélanger à la matière organique.

REBOISEMENT

Consiste à recréer le peuplement forestier d'avant la récolte, soit par :

- La **plantation** : Mettre en terre de jeunes plants pour créer ou restaurer un peuplement forestier ;
- Le **regarni** : Mettre en terre des plants dans les espaces sans régénération naturelle afin d'atteindre une densité d'arbres adéquate ; ou
- L'**enrichissement** : Introduire, réintroduire ou augmenter une essence d'arbre en raréfaction ou de plus grande valeur ou pour accroître la biodiversité.

DÉGAGEMENT DE RÉGÉNÉRATION

Le dégagement est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de semis *diamètre à hauteur de poitrine inférieur à 1 cm).

NETTOIEMENT

Le nettoisement est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de gaulis (diamètre à hauteur de poitrine entre 1 et 9 cm).

ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE

L'éclaircie précommerciale est une coupe qui permet de réduire la densité d'une jeune forêt, généralement entre 10 et 20 ans, dont les arbres sont trop serrés. Cette éclaircie est dite précommerciale, car les arbres coupés sont trop petits pour en faire la mise en marché.

PRÉPARATION DE TERRAIN

Secteur	ESOX
Localisation	Baux de villégiature (lac Saint-Jacques) Municipalité de Saint-Zénon TNO Baie-de-la-Bouteille TP 14-05-0098 et 15-05-0095 ZEC des Nymphes
Types de travaux	Préparation de terrain, ainsi que la plantation future et ses premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – chantier ESOX <ul style="list-style-type: none"> ➢ ZEC et RLTP : Assurer la qualité du paysage visuel aux bords du chemin principal traversant le chantier (sentier de VHR/Chemin du lac Saint-Jacques/Chemin Morocco). <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrepreneur : Minimiser les andains en bordure du chemin principal afin d'améliorer l'aspect sur le paysage visuel. ➢ Assurer la quiétude pendant les opérations à proximité du camping de la ZEC au lac Bulteau et à proximité du lac Saint-Jacques. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Éviter les opérations pendant les fins de semaine, les jours fériés et les vacances de la construction. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> ➢ FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

Secteur	GONCOURT
Localisation	Réserve faunique Rogue Matawin TNO Lac-Legendre TP 14-01-0025 et 14-01-0026
Types de travaux	Préparation de terrain, ainsi que la plantation future et ses premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – chantier BERGERAC et GONCOURT <ul style="list-style-type: none"> ➢ RFRM : Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> ➢ FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

Secteur	MONTAGNAC
Localisation	Réserve faunique Rogue Matawin TNO Lac-Legendre TP 14-01-0026
Types de travaux	Préparation de terrain, ainsi que la plantation future et ses premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – chantier BERGERAC NE et MONTAGNAC <ul style="list-style-type: none"> > RFMR : Communiquer avec la Réserve avant le début des opérations afin de convenir d'entente spécifique durant la période de chasse à l'original. <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mesure générique sur la période de chasse sera appliquée : « Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par période prévue par la Loi pour cette zone. » • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

Secteur	PECHINA
Localisation	Réserve faunique Rogue Matawin TNO Lac-Legendre TP 14-01-0028
Types de travaux	Préparation de terrain, ainsi que la plantation future et ses premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – chantier PECHINA <ul style="list-style-type: none"> > TP : Maintenir l'état du chemin à l'est du lac Dispan. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Le respect de la réglementation en vigueur et de la mesure d'harmonisation générique répondent à l'enjeu. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

Secteur	PIJART
Localisation	Réserve faunique Rouge Matawin TNO Lac-Matawin TP 14-01-0038 et 14-06-0107 ZEC Boullé
Types de travaux	Préparation de terrain, ainsi que la plantation future et ses premiers entretiens

Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – chantier PIJART et RUISSEAU PIERRON <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Installer une signalisation au coin de la fourche du Thiboutot et du Boirêt pour les gens en provenance du Lac Boirêt (pour les véhicules en provenance du lac Boirêt). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La réglementation en vigueur répond à l'enjeu.
-------------------------	--

REBOISEMENT

Secteur	3 LACS DE LA TOUR et BRUNEAU
Localisation	Bail de villégiature (lac à Foin) TNO Baie-de-la-Bouteille et Lac-Matawin TP 14-03-0127 et 14-03-0126 ZEC Collin
Types de travaux	Reboisement (ajouts depuis 2024-2025), ainsi que ses futurs premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – LEDUC et TROIS LACS DE LA TOUR • Fiche d'harmonisation - TSNC 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Éviter d'effectuer ces travaux durant la chasse à l'original à l'arc et à la carabine surtout pour les secteurs au nord de la ZEC (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > ZEC : Remettre les chemins en état après les travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. » ✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. > ZEC : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. > TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-03-0127 et 14-03-0126 <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information. • Fiche d'harmonisation - TSNC 2024-2025

	<ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie du Milieu : Faire attention de ne pas circuler en période de gel et dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information. <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2025-2026: <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Ne pas rouvrir des chemins non entretenus traversant les limites de la ZEC. Ne pas créer de nouveaux accès à la ZEC. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Il n'est pas prévu de rouvrir ou de créer de nouveaux chemins pour effectuer les travaux. > Ne pas laisser de matériel comme des caissettes sur le territoire. > Porter un dossard en période de chasse. > Ne pas bloquer la circulation dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	--

Secteur	HERELLE
Localisation	Pourvoirie Vent-de-la-Savane TNO Lac-Matawin TP 14-03-0128 ZEC Collin
Types de travaux	Reboisement (à la suite de la préparation de terrain harmonisé en 2024-2025), ainsi que ses futurs premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – HERELLE <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie et ZEC : Ne pas créer de nouveau chemin traversant les limites. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprenneur : Ne pas créer de nouveaux chemins d'accès entre TFS. > Arrêt des travaux pendant la période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'une des mesures génériques Table GIRT 062 répond à l'enjeu « Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement) ». • Fiche d'harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. > ZEC : Ne pas rouvrir des chemins non entretenus traversant les limites de la ZEC. Ne pas créer de nouveaux accès à la ZEC. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les mêmes chemins utilisés lors de la récolte commerciale seront utilisés. > ZEC : Porter un dossard en période de chasse.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > Pourvoirie et ZEC : S'assurer de ne pas détruire les pancartes pour délimiter les limites entre TFS. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrepreneur : Si des pancartes sont en place sur les limites des TFS, ne pas les détruire. • Travaux 2025-2026: <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Ne pas laisser de matériel comme des caissettes sur le territoire. > Porter un dossard en période de chasse. > Ne pas bloquer la circulation dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	--

Secteur	LORIO
Localisation	Baux de villégiature (lacs Lorio, Dizis, Mastigouche et autres lieux) Municipalité de Saint-Zénon TP 14-05-0093 ZEC des Nymphes
Types de travaux	Reboisement (sans préparation de terrain) ainsi que ses futurs premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation - LORIO <ul style="list-style-type: none"> > RLTP, municipalité, TP : Ne pas entraver ou empêcher l'accès aux utilisateurs du territoire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est interdit en tout temps de restreindre ou de bloquer l'accès à un chemin des terres du domaine de l'état (Section 1, LTDE). > Assurer la qualité des chemins à la suite des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur les terres du domaine de l'état, toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicule susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient (art. 64, RADF). > Municipalité : Assurer un suivi des travaux en cours. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire sont encouragés d'utiliser la carte disponible sur le site web de la Table GIRT afin de suivre l'évolution des travaux en cours. > Maintenir et ne pas détruire la signalisation du Sentier Boucle ZEN Nature. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir la signalisation en place et communiquer avec les responsables si elle doit être déplacée.

Secteur	PEPERE_HETU
Localisation	Municipalité Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon
Types de travaux	Reboisement (sans préparation de terrain) ainsi que ses futurs premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – PÉPÈRE_HETU • Fiche d'harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > SMDS : S'assurer que le sentier récréotouristique municipal soit dans le même état après les travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La réglementation en vigueur et les mesures génériques de la Table GIRT 062 répondent à l'enjeu. > SMDS : Communiquer avec la municipalité pour prévenir du début des travaux (surtout en lien avec le transport de machinerie).

	<ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	--

Secteur	RAMDEUR
Localisation	Réserve faunique Rouge Matawin Pourvoirie Vent-de-la-Savane TNO Lac-Matawin et Lac-Legendre
Types de travaux	Reboisement (à la suite de la préparation de terrain harmonisé en 2024-2025), ainsi que ses futurs premiers entretiens
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – RAMDEUR BMMB • Fiche d'harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Ne pas créer de nouvel accès ou améliorer les accès existants à la Pourvoirie. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'accès au secteur se fera par la Réserve. > RFRM : Ne pas amener le sol au minéral lors du SCA Plein. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les normes relatives à la prescription sylvicole doivent être respectées. > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : <u>Mesure générique Table GIRT « période de chasse »</u> : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est répondue par la réglementation en vigueur (art. 64 RADE). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

DÉGAGEMENT DE RÉGÉNÉRATION

Secteur	BEAULIEU et MURRAY
Localisation	Pourvoirie du Milieu TNO Baie-de-la-Bouteille
Types de travaux	Entretien de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – BEAULIEU 2018-2019 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Informer la pourvoirie et Les Forestiers Champoux avant le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information. • Résumé des démarches d'harmonisation – MURRAY 2018-2019 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Informer la pourvoirie et Les Forestiers Champoux avant le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org). > Pourvoirie : Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin. • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Envoyer un courriel à la Pourvoirie qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > Pourvoirie : Conserver une lisière de 10 m au bord des chemins sans traitement pour le petit gibier. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : En général, les blocs sont déjà éloignés de 10m des chemins. Afin d'assurer les investissements du MRNF (survie des arbres plantés dans le passé), le chantier BEAULIEU_MURRAY doit être traité au complet. • Fiche d'harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie du Milieu : Respecter l'arrêt de travaux pendant les dates de chasse à l'original (fin septembre). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > Pourvoirie du Milieu : Le pourvoyeur a reçu des avis de chasseurs qu'il restait des caissettes de plantation vides à quelques endroits, il

	<p>faudrait s'assurer de les récupérer.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Dans la mesure du possible, récupérer les caissettes de reboisement, lorsque repérées. <p>> Pourvoirie du Milieu : Faire attention de ne pas circuler en période de gel et dégel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.
--	--

Secteur	DARGIE et LONEY
Localisation	Bail de villégiature (lacs Dargie, Rhéault et autres lieux) TNO Baie-de-la-Bouteille
Types de travaux	Entretien de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation - secteur DARGIE • Fiche d'harmonisation - secteur LONEY • Fiche d'harmonisation - TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Valider si l'intervention risque d'être bruyante. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Certains baux de villégiatures sont situés très près du chantier. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	PELLETIER
Localisation	Bail de villégiature (lacs Pelletier et Dargie) TNO Baie-de-la-Bouteille
Types de travaux	Entretien de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation - PELLETIER • Fiche d'harmonisation - TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Valider si l'intervention risque d'être bruyante. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Certains baux de villégiatures sont situés très près du chantier. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. • Fiche d'harmonisation - TSNC 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Attention aux baux de villégiature créés en 2021 au lac Dargie, s'assurer d'avoir le cadastre à jour 2022. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Les cadastres sont fournis par le MERN et les nouveaux baux y sont présents.

	<ul style="list-style-type: none"> > Éviter le bruit durant les périodes d’achalandage dans le secteur Dargie; <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Il sera recommandé d’éviter les périodes d’achalandage pour le nettoyage prévu au nord du lac Dargie. > Porter une attention particulière au chemin créer en 2022 secteur Dargie qui a une faible capacité portante. Les dommages créés par la circulation des camions devraient être réparés. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Toute personne autorisée à réaliser des activités d’aménagement forestier qui, dans le cours de l’exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicule susceptibles d’emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient (article 64 du RADF). > RLTP : Au nord du lac il y a 3 villégiateurs qui sont très près des travaux prévus, il faudrait s’assurer de contacter ces villégiateurs afin de les aviser du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l’évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt.
--	--

Secteur	SAINDON et BARRAGE
Localisation	Parc régional du Lac Taureau Municipalité Saint-Michel-des-Saints
Types de travaux	Entretien de régénération
Mesures d’harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d’harmonisation - SAINDON • Fiche d’harmonisation – TSNC 2022-2023

NETTOIEMENT

Secteur	BERNARD
Localisation	TP 14-02-0042 et 14-02-0043 TNO Saint-Guillaume-Nord ZEC Lavigne
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d’harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d’harmonisation. • Fiche d’harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Lavigne : Ne pas effectuer de travaux pendant la période de chasse à l’original. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d’aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l’original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > ZEC Lavigne : Que les travailleurs s’enregistrent afin que la Zec soit au courant de leurs présences durant les autres périodes de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > ZEC Lavigne : Que les travailleurs soient équipés d’un dossard des

	<p>périodes de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	---

Secteur	DARNAJOU
Localisation	Réserve faunique Rouge Matawin TNO Lac-Legendre TP 14-01-0025 et 14-01-0026
Types de travaux	Nettoieiment
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation. • Fiche d'harmonisation - DARNAJOU <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : Maintenir la qualité des chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicule susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient (article 64 du RADF). > RFRM : Respecter la vitesse sur le réseau routier et ne pas bloquer les accès avec des véhicules ou autres équipements <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Le Code de la sécurité routière assure que « nul ne peut circuler à une vitesse supérieure à la limite de vitesse indiquée ». > RFRM : Ne pas bloquer les accès avec des véhicules ou autres équipements. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : L'article 58 de la Loi sur les terres du domaine de l'état assure que toute personne peut circuler sur un chemin construit conformément. • Fiche d'harmonisation – TSNC 2023-2024

Secteur	GEORGES
Localisation	Baux de villégiature regroupé lac Georges et lac Blanc Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci Parc régional de la Forêt Ouareau
Types de travaux	Nettoieiment
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – GEORGES NO <ul style="list-style-type: none"> > Limiter les heures d'opérations afin de réduire les nuisances sonores. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nettoieiment est à 1km des résidences les plus près, il sera peu perceptible à l'ouïe. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début

	de la saison hivernale.
--	-------------------------

Secteur	GRIGNON
Localisation	Réserve faunique Mastigouche TNO Baie-de-la-Bouteille TP 04-02-0426 et 04-02-0427
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation. • Travaux 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> > FCMQ : Cohabitation, sécurité des utilisateurs, signalisation adéquate et mesures de communication. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des travaux ou du transport ont lieu entre le 15 décembre et le 15 avril par un chemin sur lequel se trouve un sentier de motoneige, l'exécutant devra communiquer avec le club afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles fines, minimum 2 semaines avant le début de la saison hivernale.

Secteur	MCDUGAL
Localisation	TNO Lac-Matawin TP 14-03-0128 ZEC Collin
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation. • Fiche d'harmonisation – TSNC 2023-2024 • Travaux 2025-2026: <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > Ne pas rouvrir des chemins non entretenus traversant les limites de la ZEC. Ne pas créer de nouveaux accès à la ZEC. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Il est prévu d'utiliser le même chemin existant que celui de la récolte du chantier RIV MILIEU MERLE. > Éviter si possible la période des vacances de la construction car c'est près du camping rustique au lac Hérelle. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Éviter les travaux dans le bloc situé à 200 m du camping rustique du lac Hérelle pendant les fins de semaine, les jours fériés et les vacances de la construction. > Ne pas laisser de matériel comme des caissettes sur le territoire. > Porter un dossard en période de chasse. > Ne pas bloquer la circulation dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

Secteur	PIERRON
Localisation	Bail de villégiature (lac du Parc) TNO Lac-Matawin

	TP 14-03-0058 et 14-01-0038 Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Collin
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'harmonisation – PIJART et RUISSEAU PIERRON 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Installer une signalisation au coin de la fourche du Thiboutot et du Boirêt pour les gens en provenance du Lac Boirêt (pour les véhicules en provenance du lac Boirêt). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La réglementation en vigueur répond à l'enjeu. • Fiche d'harmonisation – TSNC 2020-2021 (préparation de terrain, nettoyage et éclaircie précommerciale) <ul style="list-style-type: none"> > RFRM et ZEC : Éviter de rouvrir le chemin entre la ZEC Collin et la réserve faunique Rouge-Matawin. Si les travaux d'éducation prévus sont les derniers avant plusieurs années, évaluer la possibilité de fermer le chemin et de le remettre en production. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès de la réserve faunique pour déterminer les modalités de remise en production ou fermeture du chemin. • Fiche d'harmonisation - TSNC 2021-2022 (nettoisement et éclaircie précommerciale) • Fiche d'harmonisation - TSNC 2023-2024 (dégagement et nettoyage) • Fiche d'harmonisation – TSNC 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est répondue par la réglementation en vigueur (art. 64, RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information. > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps • Travaux 2025-2026: <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

	<ul style="list-style-type: none"> > Ne pas laisser de matériel comme des caissettes sur le territoire. > Porter un dossard en période de chasse. > Ne pas bloquer la circulation dans les chemins <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	--

Secteur	ROCHEUX
Localisation	TNO Lac-Devenyns
Types de travaux	Nettoiemnt
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation.

Secteur	ROULIN
Localisation	Bail de villégiature (lac Roulin) TNO Baie-de-la-Bouteille TP 14-06-0104 et 14-06-0105 ZEC Boullé
Types de travaux	Nettoiemnt
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation. • Fiche d'harmonisation – TSNC 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Être aviser du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org). > Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.

ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE

Aucune.